

Les Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)



Direction des Etablissements et Services 21, rue Albert Einstein
72650 La Chapelle Saint-Aubin
Tél. 02 43 24 22 48

Présentation de l'association ADGESTI

L'ADGESTI Espérance Sarthe (Association de Gestion des Structures Intermédiaires), est une association régie par la loi 1901, composée de parents ou amis de personnes en situation de handicap d'origine psychique.

L'ADGESTI a pour but de « participer à toute action favorisant la réhabilitation de personnes confrontées à des difficultés psychologiques ou handicapées par suite de troubles psychiques ».

Pour connaître l'ensemble de nos interventions, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site.

www.adgesti.fr

Les professionnels de l'équipe PAS

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une psychologue coordinatrice, de psychologues et de travailleurs sociaux.

Les locaux

Les horaires d'ouverture des locaux de l'ADGESTI sont :

- *Lundi au jeudi 8h30 -12h30 et 13h30-17h30*
- *Vendredi 8 h 30 -12h30 et 13h30- 16 h 00*



Le service existe depuis 2010. Les bureaux se situent dans les locaux de l'ADGESTI, 21, rue Albert Einstein 72650 La Chapelle St Aubin.

Contact : Coordinatrice : Alexandra Le Boucher
pps@adgesti.fr -02.43.24.22.48.

Public éligible des PAS

Les personnes concernées par ce service relèvent du champ d'intervention de l'Agefiph et du FIPHFP. Elles sont suivies par des opérateurs du SPE (Service Public de l'Emploi), référents de parcours, en charge de l'accompagnement vers et dans l'emploi.

Les prestations

- **Pré-diagnostic**

Identification de la problématique de santé la plus prégnante.

Durée : 3h

- **Bilan complémentaire (hors projet professionnel)**

Objectif : approche globale de la situation

- faire le point sur la situation médicale, sociale et professionnelle de la personne, comprendre le parcours de vie
- se positionner sur la capacité de la personne à s'engager dans un accompagnement avec son référent et définir des étapes qui facilitent l'accompagnement
- établir les préconisations d'actions et les différentes étapes de la suite de son parcours

Durée : 10 h sur 2 mois

- **Appui expert sur le projet professionnel**

Objectif : apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et du projet professionnel envisagé

- diagnostic approfondi
- identification et développement des modes de compensation
- appui à l'élaboration / validation du projet professionnel

Durée : 50h pour accompagnement vers l'emploi

60h pour accompagnement en emploi sur 9 mois

- **Appui expert à la réalisation de projet professionnel**

Objectif : apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour la mise en œuvre du projet professionnel (en emploi ou en formation)

- appui à l'accompagnement vers l'emploi/formation
- appui à l'intégration dans l'emploi formation
- veille

Durée : 55 heures pour accompagnement vers l'emploi sur 12 mois (dont 10 h de veille)

- **Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture**

Objectif : permettre de désamorcer rapidement un conflit ou de résoudre un problème

- appui à l'employeur et/ou organismes de formation
- appui à l'accompagnement de la personne
- veille.

Durée : 45 h dont 10 h de veille sur 18 mois.

Contact dans les 48 h après réception de la fiche de liaison

Les prescripteurs

Les demandes sont effectuées soit par l'Agefiph, Cap Emploi, les Missions locales, Pôle emploi ou les Employeurs privés et publics. Ces demandes sont centralisées au niveau régional par API – 51 rue du Vallon 49000 ANGERS

Tél : 06 74 26 66 06, Email : api.pdl@vyv3.fr

Plan d'accès



① Accès par les



bus ① Accès par le

tramway



■ Ligne N° 14, direction « *Le Parc Manceau* »

■ Tram 1, , direction « *Université* »

☞ Arrêt *ZI Nord*

☞ Arrêt *Théodore Monod*

■ Ligne N°11, direction « *La Chapelle St Aubin* »

+ Bus n° 28 Arrêt « *Cheverny* »

☞ Arrêt « *Cheverny* »

☞ Arrêt « *Cadran Epine* »

+ Chemin piétonnier